



Licenciement suite a annulation du permis de conduire

Par **Samia**, le **10/03/2009** à **14:20**

Bonjour,rrnrnJe me permet de poser ma question sur ce site en espérant trouver une réponse à mon problème, et je vous remercie par avance de l'attention que vous y accorderez.rrnrnJe suis actuellement salariée en CDI au sein d'une société d'aide à domicile, où j'effectue des tâches ménagères auprès de particuliers.rrnrnJe suis amenée à me déplacer régulièrement et le 09/03/2009, mon permis de conduire (à 6 points) m'a été retiré suite à la perte totale des points.rrnrnJ'ai rendez-vous avec mon employeur afin de trouver une solution pour continuer à travailler au sein de la société sans utiliser mon permis de conduire mais en prenant les transports en communs.rrnrnSi aucune solution n'est trouvé et que je ne veux pas démissionner, je vais devoir me faire licencier car le permis de conduire est indispensable dans mon travail.rrnrnMa question est la suivante : Pour quel motif dois-je me faire licencier au vu de la situation, et sachant que je souhaite quand même obtenir des droits au chômage par les ASSEDIC ?rrnrnMerci encore pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **10/03/2009** à **14:36**

bonjour,rrnrn[fluo]Pour quel motif dois-je me faire licencier ?[/fluo]rrnrnce n'est pas au salarié de proposer le motif du licenciement.rrnrnvous pouvez envisager une rupture conventionnelle. !

Par **Samia**, le **10/03/2009** à **14:44**

Merci Carry pour la rapidité de votre réponse ! Je vais me renseigner sur cette possibilité.
Je sais que ce n'est pas à moi de proposer le motif du licenciement, mais je me prépare au cas où mon employeur me proposerait un licenciement pour faute grave ou me demanderait de démissionner, sachant que je n'ai pas de très bon rapport avec lui, ma perte de permis n'arrange rien...
A bientôt.

Par **Visiteur**, le **10/03/2009** à **14:46**

un petit tour sur votre moteur de recherche et revenez si vous voulez plus de détails....
la faute grave ne prive pas des indemnités chômage....
triple méfiance si il vous propose un abandon de poste